



ASSOCIATION GENEVOISE DES TIREURS VETERANS

Règlement du championnat genevois individuel (CG) du tir au fusil à 300 mètres

Bases

Ce concours organisé chaque année par l'Association Genevoise des Tireurs Vétérans (AGTV) pour les disciplines fusil à 300 mètres est tiré par des membres de l'AGTV.

Le calendrier décidé par le comité AGTV est publié au début de l'année.

Catégorie d'âge

Dames et hommes tirent dans la même catégorie d'âge.

Vétérans (V) - 60 à 69 ans

Séniors Vétérans (SV) et Vétérans d'Honneur (VH) - 70 ans et plus

Si une catégorie n'arrive pas à un minimum d'inscription de six tireurs, ces derniers tirent dans la catégorie précédente.

La catégorie doit figurer sur la feuille de stand.

Armes et positions

A - Armes de sport

Arme libre ou fusil standard – couché – bras franc

B - Armes d'ordonnance

mousqueton 11 et 31 – fusil long avec ring - couché bras franc ou avec appui

FASS 57/02, 57/03 et FASS 90 – moyens auxiliaires autorisés

Programme de tir

Essais libres

Concours :

Cible A 10

20 coup par coup en 60 minutes, essais compris

Classement

Le classement se fait par l'addition des 20 coups.

En cas d'égalité de points :

1. Le nombre de coups profonds le plus élevé
2. L'âge le plus élevé.

Finale

Les cinq premiers classés du programme participent à la finale.

Programme

Cible A 100

10 minutes de préparation.

10 coup par coup en 20 minutes, essais compris.

Classement

Le classement se fait sur la base des résultats de la finale.

En cas d'égalité de points, appui par :

1. Le nombre de coups profonds le plus élevé
2. L'âge le plus élevé

Proclamation des résultats

La proclamation des résultats se fait au terme du programme de tir de la finale.

Le premier classé sera déclaré Champion Genevois des Vétérans.

Le deuxième classé sera déclaré Vice-Champion Genevois des Vétérans Le troisième classé sera médaillé.

Le quatrième et le cinquième classés reçoivent une carte-prime à CHF. 10.-

Les distinctions et cartes-primés seront remises lors de l'Assemblée Générale.

Dispositions particulières

Les réclamations et recours concernant le tir se font sur place et seront traités oralement par les commissaires compétents.

La Commission Technique de l'AGTV statue définitivement.

Les participants acceptent les programmes et les règlements qui leur sont proposés.

Disposition finale

Le présent règlement remplace tous les règlements du championnat genevois individuel du tir au fusil à 300 mètres de l'AGTV de dates antérieures qui sont ainsi annulés.

Adopté par le Comité de l'AGTV lors de la séance du 25 mai 2020

Daniel Rossier - président